

## **À la recherche de nouveaux membres pour le Comité de révision de la planification du Sud-Est**

Le Comité de révision de la planification du Sud-Est (CRP du Sud-Est) est un comité apolitique composé de onze (11) membres qui exercent des fonctions consultatives et décisionnelles en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*. Il s'agit d'un organisme indépendant qui fournit des avis et recommandations sur les questions liées à l'utilisation du territoire et à la planification. Les membres du Comité sont nommés par le Conseil d'administration de la Commission de services régionaux du Sud-Est (CSRSE).

Actuellement, un (1) poste est vacant au sein du Comité, avec trois (3) autres postes disponibles à l'automne.

Le Comité tient ses réunions le quatrième mercredi du mois à 19 h dans la salle du conseil du siège social de la CSRSE, situé au 70, promenade Enviro, Berry Mills. Les membres reçoivent une indemnité kilométrique et quotidienne pour leur participation.

Il y a deux (2) rôles et responsabilités du CRP :

### **Consultatif**

Recommandations concernant :

- Les modifications aux plans ruraux, aux plans de développement municipal, aux arrêtés de zonage et aux rezonages ;
- L'emplacement de nouvelles infrastructures (p. ex., routes), des emprises publiques et la cession de terrains d'utilité publique (processus de lotissement).

### **Approbation**

Décisions concernant :

- Les dérogations aux exigences des arrêtés de zonage et règlements ;
- Les usages temporaires ;
- Les usages conditionnels ;
- Les usages semblables ou compatibles ;
- Le prolongement des usages non conformes ;
- Le lotissement de propriétés avec un accès convenable autre qu'une rue publique ;
- Dans certains cas, l'attribution des noms de rues et chemins lors d'un nouveau lotissement.

Les décisions et recommandations prises par le CRP sont guidées par les dispositions de la *Loi sur l'urbanisme* et tout autre règlement ou arrêté en vigueur. Les délibérations du Comité

sont publiques et bénéficient de l'analyse et des recommandations du personnel de planification.

Critères d'admissibilité :

- Les membres doivent résider dans une collectivité recevant les services de planification locale de la CSRSE : Fundy Albert, Three Rivers, Salisbury, Maple Hills, Shediac, Cap-Acadie, Memramcook, Strait Shores, Tantramar et le District rural du Sud-Est
- Les membres doivent être admissibles à voter aux élections provinciales.
- Les membres des conseils municipaux ou du Conseil d'administration de la CSRSE ne peuvent pas siéger au Comité.
- Une répartition équitable des membres à travers le territoire est souhaitée.
- Une connaissance de base en planification et/ou en fonctionnement d'un gouvernement local, ainsi qu'une expérience au sein de comités bénévoles, sont primordiales.
- La diversité des compétences et des parcours professionnels est recherchée.

Si vous souhaitez soumettre votre candidature ou obtenir plus d'informations, veuillez envoyer votre curriculum vitae à :

Plan360  
À l'attention de Lori Bickford  
[Lori.bickford@nbse.ca](mailto:Lori.bickford@nbse.ca)  
112, rue Main, unité C  
Sackville, NB E4L 0C3